

Quand il y a erreur sur le mot

Louise Guénette

Number 134, Summer 2004

Le lexique

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/55587ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Guénette, L. (2004). Quand il y a erreur sur le mot. *Québec français*, (134), 74–76.

Quand il y a erreur sur le mot

>>> LOUISE GUÉNETTE*

*Seuls les bons professeurs
forment les bons autodidactes.*

Jean-François Revel

Si le vocabulaire ne s'enseigne pas, comme certains l'affirment, il s'acquiert, se corrige et s'améliore. Placés devant les problèmes de vocabulaire qu'éprouvent les élèves, les enseignants se sentent parfois incapables de nommer, d'analyser et de corriger les erreurs d'ordre lexical. Pour y arriver, il faut comprendre en quoi et pourquoi tel emploi est fautif. Il faut également maîtriser les outils qui permettent d'expliquer ces erreurs. La Banque de dépannage linguistique est l'un de ces outils, que les professeurs et les élèves ont tout intérêt à découvrir.

Une réalité mouvante

Il n'est pas toujours facile d'évaluer ou de corriger le vocabulaire d'un texte, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, les erreurs de lexique sont fort diverses ; certaines touchent la forme du mot, d'autres portent sur le sens et d'autres encore relèvent de l'emploi particulier d'un mot dans un contexte donné. Le degré d'acceptabilité de tel mot ou de tel enchaînement varie également. La frontière entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, entre ce qui est passable, correct et ce qui est bon ou meilleur n'est pas toujours clairement définie. Cette limite change selon le type de texte, la situation de communication ou encore... le correcteur. De plus, le lexique est essentiellement dynamique, contrairement, par exemple, à la grammaire. C'est un ensemble ouvert, vivant et qui évolue. Les mots non seulement naissent et meurent, mais changent au cours de leur vie ; ils comportent des sens vieillis, connaissent des extensions de sens, des emplois métaphoriques ou métonymiques et des acceptions nouvelles. Tout cela fait en sorte que l'on ne pourra jamais enseigner le vocabulaire avec des règles et à l'aide de tableaux, pas plus que l'on ne peut espérer posséder le lexique d'une langue dans sa totalité.

L'enseignant n'est pas pour autant impuissant devant les lacunes lexicales des élèves. Il peut en effet intervenir de deux manières : en procédant à une correction analytique et formatrice des erreurs de vocabulaire, et en proposant des activités qui favorisent l'acquisition de nouvelles unités lexicales. Nous nous pencherons ici uniquement sur son travail comme correcteur.



Quelles erreurs ?

Pour faire avec l'élève un retour sur son texte qui lui permette de comprendre la nature et l'origine de ses problèmes de vocabulaire, le professeur doit reconnaître, analyser et nommer les différents types d'erreurs. Il doit aussi être conscient du fait que tout ce qui retient l'attention du correcteur n'est pas d'égale importance. Certaines formes, certains emplois sont sans conteste des erreurs, c'est-à-dire qu'ils sont à éviter et à corriger en toutes circonstances ; pour simplifier, on pourrait parler d'*erreurs primaires*. D'autres emplois, d'autres formes sont davantage des lacunes ou des maladrotes résultant d'une connaissance imparfaite du lexique. En fait, il existe une *zone grise d'erreurs*, c'est-à-dire des cas d'*emploi* qui sont tantôt sanctionnés, tantôt acceptés ; on pourrait parler ici d'*erreurs secondaires*, tout en sachant que les choses ne sont jamais si tranchées.

Les erreurs primaires

Considérons d'abord les erreurs primaires. Outre leur caractère « non négociable », les erreurs primaires ont ceci de commun : à la forme fautive ne correspond habituellement qu'une seule possibilité de correction, ce qui circonscrit et facilite le travail du correcteur. Certaines de ces erreurs ne portent que sur la forme du mot. Ainsi en est-il de ce que l'on appelle les *barbarismes*, par exemple : *digression* pour *digression*, *pécunier* pour *pécuniaire*, ou encore des erreurs qui consistent à confondre des formes paronymiques, par exemple : *éruption* et *irruption*, *amener* et *emmener*, *éminent* et *imminent*. D'autres erreurs de vocabulaire dénotent plutôt une méconnaissance du sens des mots. C'est le cas notamment des *impropriétés*, comme l'emploi du mot *température* pour parler du temps qu'il fait, ou encore des usages qui font fi des *nuances sémantiques* entre les mots, par exemple l'emploi du mot *problématique* là où l'on parle simplement d'un problème, ou de la locution à cause de alors que c'est la locution grâce à qui convient, ou encore de la confusion entre *collègue* et *confrère*. Le sens des mots est également en cause dans les *anglicismes sémantiques*, erreurs fréquentes qui passent souvent tout à fait inaperçues. N'en citons ici que quelques cas : *agenda*, *anxieux*, *adresser*, *définitivement*, *éventuellement*.



manchot^M

Les erreurs secondaires

Le cas des anglicismes pose clairement le problème de l'acceptabilité de certains emplois et nous amène à considérer maintenant les erreurs secondaires, qui, rappelons-le, n'en demeurent pas moins des erreurs. Parmi celles-ci figurent différents *enchaînements pléonastiques*, par exemple : *s'entraider mutuellement*, *abolir complètement*, *importer de l'étranger*. L'*incompatibilité sémantique* entre deux mots peut également être en cause, comme dans : *risquer de gagner*, *jouir d'une santé fragile*. Et il en va de même pour les problèmes liés à la précision, à la justesse et à la richesse du vocabulaire, qui font souvent défaut. Quel enseignant n'a pas déploré la pauvreté lexicale dont font preuve les élèves, ou la lourdeur de certains textes qui témoignent d'un vocabulaire mal maîtrisé ? Enfin, le correcteur est aussi appelé à noter des emplois peu acceptables en ce qui a trait au *niveau de langue* attendu dans le contexte.

Contrairement aux erreurs primaires, les erreurs secondaires admettent généralement plusieurs possibilités de correction, ce qui demande de la part du correcteur davantage de souplesse, de créativité... et de travail !

Comme on le voit, les difficultés qui relèvent du lexique ne manquent pas, ni pour l'élève dans son apprentissage, ni pour l'enseignant dans son rôle de formateur. C'est pourquoi il importe que l'un et l'autre disposent d'outils leur permettant de parfaire leurs connaissances lexicales.

QUEL OUTIL ?

C'est dans cette optique que l'Office québécois de la langue française diffuse gratuitement sur son site Internet (www.oqlf.gouv.qc.ca) la *Banque de dépannage linguistique* (BDL), un outil d'assistance linguistique grand public. Cette banque, qui compte maintenant plus de 1000 articles, propose des réponses claires à des questions fréquentes d'ordre linguistique et rédactionnel. Son contenu est très diversifié puisque les articles se répartissent en dix grands thèmes, comme l'illustre la figure 1, eux-mêmes divisés et subdivisés en plusieurs sous-thèmes.

Index thématique de la BDL

La structure thématique de la BDL présente un classement des problèmes de langue d'après leur nature, ce qui permet non seulement de situer correctement les problèmes, mais également d'avoir une vue d'ensemble du contenu des différents thèmes et sous-thèmes. La BDL constitue un ensemble ouvert, qui s'enrichit mensuellement par l'ajout de nouveaux articles, ce qui entraîne le développement de la structure thématique.

Puisque les internautes ont des connaissances et des habiletés variables, la BDL offre trois modes de recherche : la recherche à partir de l'*index thématique*, pour les personnes ayant une certaine connaissance de la nature du problème qui les intéresse ; la recherche à partir de l'*index alphabétique* ; et la recherche directe, qui consiste à inscrire dans la fenêtre de recherche le sujet désiré. Les modes de recherche apparaissent à gauche de l'écran, comme l'illustrent les figures 1 et 2.

Banque de dépannage linguistique

www.oqlf.gouv.qc.ca

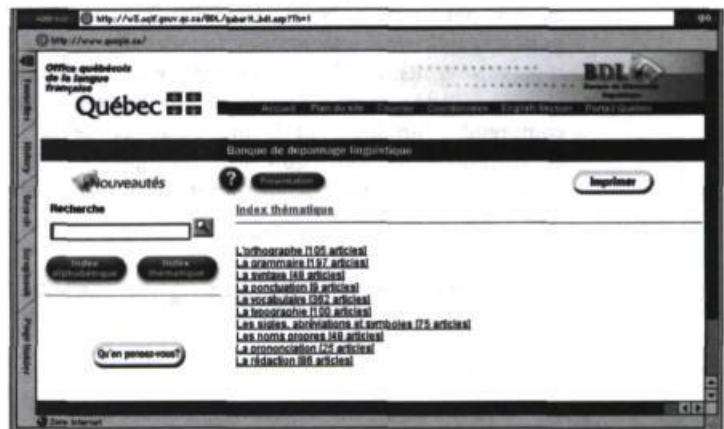


Fig. 1



Fig. 2

Les questions relatives aux problèmes de lexique apparaissent sous le thème *Vocabulaire*, qui compte pour l'instant 350 articles répartis en dix sous-thèmes.

Thème « Vocabulaire »

Sous chaque sous-thème (anglicismes, paronymes, pléonasmes, etc.) se trouve soit une division secondaire, par exemple anglicismes intégraux, soit directement la liste des mots ou expressions traités. Il suffit alors de cliquer sur le sujet désiré pour avoir accès à l'article correspondant. La figure 3 illustre l'article *Collègue et confrère*, qui apparaît sous le sous-thème *Nuances sémantiques*.

Article « Collègue et confrère »

La plupart des articles de la BDL ont la même structure, bien qu'il puisse y avoir des variantes selon la nature du problème traité ; on comprendra qu'un problème d'ordre grammatical ne s'expose pas de la même façon que des consignes relatives à la rédaction d'une lettre ou à l'emploi de la virgule. L'article type se présente ainsi : problème principal posé, explications, exemples, problèmes secondaires posés, explications, exemples. Le

contenu de l'article est adapté au sujet traité. Par exemple, des exemples d'emplois fautifs (indiqués en rouge) accompagnent les exemples d'emplois corrects (indiqués en vert) pour certains types de problèmes, entre autres pour les anglicismes sémantiques. La teneur des explications varie également. Parfois, des informations d'ordre historique, orthographique ou phonétique permettent de comprendre l'origine du problème ; c'est le cas de l'article traitant de *pécunier* qu'illustre la figure 4. Pour d'autres cas, la seule prise en compte du sens permet d'expliquer la difficulté.

Bankue de dépannage linguistique

Recherche: [Rechercher]

Index thématique: **Le vocabulaire** Nuances sémantiques

Votre recherche: Collègue et confrère

Collègue et confrère

On utilise parfois à tort les mots *collègue* et *confrère*. En effet, ces deux noms prêtent à confusion puisqu'ils servent tous deux à préciser les liens qui unissent des personnes dans le monde du travail.

La mot *collègue* désigne une personne qui travaille dans le même établissement ou qui remplit la même fonction qu'une autre personne, par extension, il désigne aussi les personnes qui exercent la même genre d'activités.

Exemples :

- Il dîne avec ses collègues dans la salle des professeurs.
- On célèbre aujourd'hui l'anniversaire d'un collègue de bureau.
- Elle partage la même passion que ses collègues musiciens.

Les mots *confrère* et *conseur* désignent les personnes qui appartiennent à un ordre professionnel ou qui exercent la même profession libérale, ou encore les personnes qui sont membres d'une compagnie, d'une société artistique, littéraire ou savante.

On notera que l'usage du féminin *conseuse* a évolué. Contrairement à ce qui était en usage autrefois, *confrère* ne s'applique généralement, en français contemporain, qu'à des hommes. Que l'on considère une femme par rapport à un homme ou à une autre femme, c'est aujourd'hui *conseuse* qui tend à s'imposer.

Exemples :

- Mon médecin m'a adressé à un de ses confrères.
- Voilà l'avocate qui va tenter de déjouer son confrère de la Couronne.
- Ce grand architecte s'attire l'admiration de ses confrères et conseurs.
- Ma conseuse à l'Académie des lettres du Québec a rédigé un brillant essai sur la question nationale.

En résumé, on appelle *collègues* les personnes qui travaillent dans le même bureau ou remplissent la même fonction, et on appelle *confrères* et *conseurs* les personnes qui exercent la même profession libérale ou indépendante (médecins, avocats, notaires, architectes, pharmaciens, écrivains, journalistes, libraires, etc.).

Exemples :

- Mon confrère avocat est aussi mon collègue au Parlement.
- Tous ses collègues et de nombreux confrères et conseurs étaient présents à la fête organisée pour souligner son départ à la retraite.

Fig. 3

Article « Pécunier »

Quelles que soient la nature et la complexité du problème, la BDL privilégie une approche pédagogique selon laquelle les difficultés sont expliquées et non simplement exposées et corrigées. On est bien loin du *Dites et Ne dites pas*. Diffuser un outil linguistique grand public implique également la recherche d'un équilibre entre la vulgarisation et la rigueur ou l'exhaustivité des explications. Enfin, il convient de nuancer les informations données, car les faits de langue évoluent et peuvent recevoir des traitements différents. Certes, l'approche adoptée dans la BDL est normative, mais elle n'est pas doctrinaire.

Une des caractéristiques des erreurs liées au lexique est que les élèves, et dans certains cas les enseignants, ne sont pas conscients que le mot employé n'est pas conforme à certaines normes linguistiques ou textuelles. Comment alors corriger une erreur quand on ignore

Bankue de dépannage linguistique

Recherche: [Rechercher]

Résultat de la recherche: **Le vocabulaire** Richesses lexicales

Votre recherche: pécunier

Pécunier

On utilise parfois à tort le mot *pécunier* pour *pécuniaire*. En effet, la forme *pécunier* n'existe pas et constitue un barbarisme.

La mot *pécuniaire* vient du latin *pecunia*, de *pecunia* « argent ». En français, l'adjectif *pécuniaire* signifie « qui a rapport à l'argent » ou « qui est en argent ». Cet adjectif est soit masculin (un contrat *pécuniaire*, voir féminin (une difficulté *pécuniaire*).

Exemples :

- Ce poste comporte de nombreux avantages *pécuniaires*. (et non : *pécunier*)
- Ces étudiants bénéficient de l'appui *pécuniaire* de leurs parents. (et non : *pécunier*)
- L'état fournit une aide *pécuniaire* aux pays africains. (et non : *pécunier*)
- Le plaignant a accepté un dédommagement *pécuniaire*. (et non : *pécunier*)

L'emploi fautif des adjectifs *pécunier* et *pécuniaire* pour *pécuniaire* peut s'expliquer par le fait que le français -isme (que l'on prononce «-isme») attribue à un adjectif masculin, à peu près toujours et l'usage populaire lui a naturellement substitué par erreur le féminin en -ier.

Cette faute d'orthographe et de prononciation, que l'on trouve même chez certains grands auteurs, est peut-être causée par le rapprochement que l'on fait avec *financier* et *financière*. On laisse cette erreur en associant plutôt l'adjectif *pécuniaire* à l'adjectif *monétaire*, deux adjectifs qui sont aussi liés par leur sens.

Fig. 4

même qu'il y a erreur ? D'où l'importance de bien connaître les différents types d'erreurs lexicales et de s'approprier le contenu des ouvrages qui répertorient les problèmes de vocabulaire récurrents. Il suffira de prendre connaissance de ce que contiennent les 350 articles de la BDL portant sur le vocabulaire pour découvrir que le lexique français comporte bien des subtilités et bon nombre de pièges méconnus.

Quoi d'autre ?

La *Bankue de dépannage linguistique* est un outil en pleine évolution. Conçue au départ pour répondre aux questions récurrentes portant sur des problèmes d'ordre linguistique ou rédactionnel, elle s'étendra bientôt à d'autres domaines (phonétique, rédaction épique, etc.) et s'enrichira d'exercices. Les enseignants et les élèves peuvent participer à son développement en suggérant de nouveaux sujets d'articles ou en faisant leurs commentaires sur les articles existants. Il suffit d'utiliser le bouton *Qu'en pensez-vous ?*

Si des questions demeurent, les enseignants peuvent avoir recours à d'autres ressources de l'Office québécois de la langue française. Le service des consultations linguistiques est un service téléphonique offert à tous. Moyennant des frais de cinq dollars par appel, un terminologue répond à des questions d'ordre linguistique ou terminologique. (On y a accès en composant le 1 900 565-8899). On trouvera également sur le site Internet de l'Office, des capsules linguistiques, des jeux (dictées à trous, pendus, questions à choix multiple, etc.) que peuvent exploiter les enseignants. Les professeurs peuvent aussi s'abonner à *La Francilette*, bulletin électronique qui permet de connaître l'actualité linguistique du Québec et d'ailleurs.

Les outils ne manquent donc pas. En apprenant à s'en servir, tous peuvent devenir de bons autodidactes.

* Louise Guénette est linguiste à l'OQLF.